



Paris, le 9 novembre 2015

*Le Délégué interministériel pour l'hébergement
et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées*

à

Mesdames et Messieurs les préfets de région

Directions régionales de la jeunesse, des sports et de
la cohésion sociale

Directions de la jeunesse, des sports et de la
cohésion sociale outre mer

Direction régionale et Interdépartementale de
l'hébergement et du logement d'Ile-de-France, pour
exécution

Directions régionales de l'environnement, de
l'aménagement et du logement

Directions de l'environnement, de l'aménagement et
du logement outre mer

Pour exécution

Copie à :

**Mesdames et Messieurs les préfets de
département, pour information**

Directions départementales de la cohésion sociale

Directions départementales de la cohésion sociale et
de protection des populations

Directions départementales du territoire

Pour information

Objet : Notification de financement relative aux crédits de l'appel à projets « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement »

- PJ :
- Courrier de lancement de l'appel à projets « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement ».
 - Tableau synthétique des projets retenus par le comité de sélection du 16 octobre 2015.

Par note du 29 mai dernier qui vous a été adressée, la Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a indiqué les modalités de mobilisation de l'enveloppe de 1,5 million d'euros dégagée sur des crédits du BOP 177 dans le cadre de la troisième édition de l'appel à projets « innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement ».

.../...

Les dossiers reçus (portant sur 201 projets) ont été examinés le 16 octobre 2015 par un comité de sélection composé de la DiHAL, de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP), des administrations centrales concernées, de représentants des services déconcentrés de l'État (DR et DD), de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) des têtes de réseaux associatives, des bailleurs sociaux ainsi que des personnes accueillies et accompagnées. La totalité de l'enveloppe consacrée est désormais attribuée.

Sur décision du comité de sélection, 18 projets ont été retenus au regard de leurs caractères innovants, pour être soutenus avec un maximum de 150.000€ par projet. Les subventions octroyées dans le cadre de cet appel à projets sont uniques et non renouvelables.

La notification des crédits sera effectuée par la DGCS, la délégation se fera selon les règles habituelles, de la DGCS aux services déconcentrés de l'État, jusqu'aux opérateurs retenus dans le cadre de l'appel à projets.

Une notification de décision de financement sera envoyée à l'ensemble des opérateurs candidats dont le projet a été reçu par la DiHAL.

La DiHAL assurera un appui aux porteurs de projets retenus en tant que de besoin ainsi que le suivi des actions financées.

Le nombre important de projets reçus témoigne de l'intérêt de soutenir l'innovation sociale dans le champ de l'hébergement et de l'accès au logement. Les propositions non sélectionnées pour cet appel à projets constitueront une banque de données permettant d'identifier les besoins, de recenser et de valoriser les initiatives territoriales.

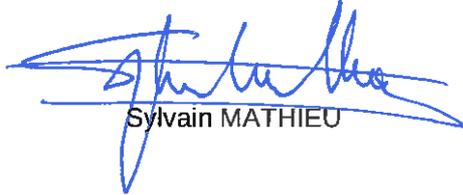
Vous trouverez joint à ce courrier, un tableau synthétique des projets retenus et les montants des crédits affectés à chacun.

Votre interlocuteur au sein de la délégation est :

- Sami Chayata : sami.chayata@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01.40.81.32.58. – 06.29.41.60.75.

Je vous remercie vivement pour votre mobilisation sur ce sujet.



Sylvain MATHIEU